



FICHE D'INFORMATION MÉDIAS

VOICI LE PROGRAMME VILLES VERDD

Le programme *Villes VERDD* (« Villes en route vers un développement durable ») met en valeur le leadership des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour orienter la région tout entière vers un avenir plus durable, tout en donnant aux villes le soutien voulu pour poursuivre leur parcours vers la durabilité.

Dans le cadre du programme *Villes VERDD*, l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (l'Alliance des villes) donne son appui aux villes membres pour les aider à passer à des pratiques plus durables, dans 20 secteurs couvrant toute une gamme d'activités et de responsabilités municipales (voyez les activités du programme *Villes VERDD* ci-dessous).

Au cours de sa première année d'existence, le programme *Villes VERDD* sera axé sur la réduction du ruissellement des eaux pluviales. Grâce à l'appui de la *Joyce Foundation* et en partenariat avec *American Rivers* et le ministère de l'Environnement de l'Ontario, le programme *Villes VERDD* donnera son soutien aux villes notamment en partageant des pratiques exemplaires, et par l'entremise de la formation, des partenariats en recherche, du financement pour les projets municipaux, de la remise de prix spéciaux et de rapports annuels au sujet des progrès réalisés.

CADRE DES ACTIVITÉS DE VILLES VERDD

Les objectifs du programme *Villes VERDD* sont de :

- ❖ ***Protéger les ressources hydriques et les littoraux***
- ❖ ***Promouvoir la génération et la consommation d'énergie basses en carbone***
- ❖ ***Adopter une approche écologique à l'usage des terrains et à la conception en vue de la construction***
- ❖ ***Favoriser un développement économique écologique***

Ces objectifs seront réalisés par les villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent par le truchement de l'adoption et de l'expansion graduelles des 20 activités ci-dessous :



1. Protéger les ressources hydriques et les littoraux

- 1.1. Adopter et élargir des mesures de conservation des eaux, de prévention des fuites et de recyclage des eaux/s'inscrire au Cadre de conservation des eaux de l'AVGLSL
- 1.2. Travailler en vue de l'élimination du ruissellement des réservoirs d'orage et des eaux pluviales, et améliorer continuellement la qualité des décharges d'eaux usées
- 1.3. Favoriser la prévention de la pollution et la réduction de la pénétration des pesticides et des produits chimiques toxiques dans les cours d'eau
- 1.4. S'inscrire au Cadre concernant les produits pharmaceutiques et de soins personnels de l'AVGLSL et promouvoir la responsabilité des producteurs en ce qui a trait à l'élimination des produits pharmaceutiques

2. Promouvoir la génération et la consommation d'énergie basses en carbone

- 2.1. Faire hausser la proportion des sources d'énergie renouvelables par rapport aux sources traditionnelles à base de carbone pour l'énergie consommée dans le cadre des activités municipales
- 2.2. Élargir le nombre de véhicules à basses émissions de carbone ou électriques dans les parcs de véhicules municipaux
- 2.3. Employer les installations et services appartenant aux municipalités pour favoriser la génération et la cogénération renouvelables de l'énergie, p. ex. aux sites d'enfouissement et dans le cadre des activités de traitement des eaux usées
- 2.4. Instituer des mesures de conservation de l'énergie dans les activités municipales, et favoriser la conservation de l'énergie par les entreprises et par le grand public
- 2.5. Élargir l'accès aux transports en commun et susciter la sensibilisation à leur égard, si applicable
- 2.6. Appuyer le transport multimodal des biens, particulièrement l'expansion du transport ferroviaire et maritime

3. Adopter une approche écologique à l'usage des terrains et à la conception en vue de la construction

- 3.1. Adopter une approche de planification urbaine axée sur la haute densité, si applicable
- 3.2. Intégrer une conception urbaine à impact modéré dans toutes les décisions liées à la planification urbaine pour l'usage des terrains, afin de réduire la possibilité que les eaux de ruissellement pénètrent dans les lacs et rivières, notamment par l'utilisation de toitures vertes, de routes perméables, de ponceaux, de baissières, de bandes-tampon, du débranchement des descentes d'eaux pluviales, etc.
- 3.3. Favoriser la conception ou l'adaptation de bâtiments verts éconergétiques, pour tous les immeubles de propriété publique, et offrir des incitatifs dans la même visée pour les immeubles de propriété privée



CADRE DES ACTIVITÉS DE VILLES VERDD (SUITE)

- 3.4. Prévoir l'usage des terrains en vue de maximiser l'accès piétonnier, les modes de transport non motorisés et l'usage des transports en commun, si applicable
- 3.5. Adopter des mesures en vue de la naturalisation des littoraux
- 3.6. Améliorer les plages en favorisant des pratiques novatrices de gestion des plages, explorer des moyens parallèles d'analyser les eaux afin de préserver leur salubrité pour le public et réduire le nombre de jours d'interdiction de baignade

4. Favoriser un développement économique écologique

- 4.1. Adapter les politiques d'approvisionnement pour favoriser l'application de technologies vertes et la croissance d'emplois verts
- 4.2. Appuyer le développement de technologies vertes par l'entremise de recherches collaboratives
- 4.3. Favoriser le tourisme écologique
- 4.4. Utiliser les investissements dans l'infrastructure locale pour appuyer l'innovation en matière de technologies vertes

LES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT FONT PREUVE DE LEADERSHIP

De nombreuses municipalités membres de l'Alliance des villes sont déjà des chefs de file en matière de promotion de la durabilité, et ce, en adoptant des pratiques vertes dans leurs propres activités, et en encourageant les entreprises et le grand public à faire de même.

Voici quelques exemples des activités des collectivités faisant un apport aux quatre objectifs du programme *Villes VERDD*. De nombreuses autres initiatives sont en cours. Pour en découvrir davantage, veuillez visiter notre site Web au www.glslcities.org/initiatives/greencities.cfm.

I Protection de nos ressources hydriques et littoraux

La **ville de Thunder Bay** a installé une technologie de lumières ultraviolettes (UV) dans son usine de traitement des eaux usées, éliminant ainsi la décharge de plus de 12 000 kilogrammes de chlore. La ville utilise également l'usine pour produire de l'électricité. L'usine a récemment fait installer une génératrice Toromont CAT de 600 kW à basses émissions, qui est un moteur de cogénération employé pour produire de l'électricité à partir des biogaz. Le moteur brûlera tout biogaz rendu disponible dans le cadre du processus de digestion des boues résiduelles afin de produire de l'électricité qui sera consommée sur place.



Le *Wet Weather Flow Master Plan* de la **ville de Toronto** est un plan de 25 ans visant à protéger l'environnement et à améliorer la santé des cours d'eau et du littoral, tout en reconnaissant l'eau pluviale comme une ressource. Avec un coût estimatif de 1 milliard de dollars répartis sur 25 ans (40 millions de dollars par année), le but de ce programme est de réduire les effets indésirables des eaux de ruissellement causées par les pluies et la neige. Entre 2003 et 2008, 97 millions de dollars ont été dépensés pour la mise en œuvre des diverses composantes du plan. Parmi les projets entrepris, mentionnons les projets en vue de prévenir les inondations des sous-sols, des projets de restauration des ruisseaux, des contrôles d'acheminement et l'acquisition de terres pour la protection des sources d'eau.

II Promouvoir la génération et la consommation d'énergie basses en carbone

Avec l'appui financier de l'*US Department of Energy*, la **ville de Chicago** déploie 554 véhicules à alimentation parallèle et hybrides dans ses parcs de véhicules publics et privés, et installe 153 postes d'approvisionnement en carburant parallèle et de recharge des véhicules électriques dans la région. Les parcs de véhicules participants englobent des entreprises de taxi locales, des entreprises de services publics, ainsi que des municipalités, des transporteurs de déchets et des programmes de partage de voitures. Les avantages rassemblés de ces projets réduiront les émissions nocives des véhicules par une quantité estimative de 448 tonnes métriques par année, réduiront les émissions des gaz à effet de serre par plus de 7 600 tonnes métriques par année, supplanteront l'équivalent de 3,08 millions de gallons d'essence de pétrole par année et provoqueront la création ou la conservation de 77 emplois. Les avantages de ce projet, en matière de réduction des émissions, équivalent à l'élimination de 1 390 voitures par année.

La ville ayant atteint en 2008 sa cible pour l'alimentation provenant à 20 pour cent de sources renouvelables, le maire de **Grand Rapids** s'est maintenant engagé à l'égard d'une cible de 100 pour cent des sources d'ici 2020. Le gouvernement municipal a réduit sa consommation d'énergie par près de 15 pour cent. La ville de Grand Rapids a été intronisée au programme *Green Power Partnership* par l'*US Environmental Protection Agency*. La ville a élaboré une stratégie complète d'efficacité et de conservation de l'énergie et un inventaire des émissions des gaz à effet de serre. Plus récemment, Grand Rapids a reçu le prix *Siemens Sustainable Community Award*.



La **ville de Montréal** donne son appui au transport en commun à production de carbone zéro, en intégrant à son plan de transport des modes de transport parallèles. La *Revue 2008-2009* de la ville souligne un investissement de 324 millions de dollars dans le transport en commun. Parmi les projets envisagés dans le cadre du plan de transport, mentionnons l'expansion du stationnement pour les vélos, le prolongement des sentiers cyclables, la réparation des trottoirs pour piétons, et la « piétonnisation » de certaines rues. Le programme « Bixi » de Montréal, un service de vélos gratuits, est maintenant reconnu à l'échelle mondiale.

III Adopter une approche écologique à l'usage des terrains et à la conception en vue de la construction

Le *Project Green* de la **ville de Rochester** remplace les propriétés abandonnées en grandes étendues d'espaces verts. Au cours des 20 années qui viennent, plus de trois douzaines d'îlots urbains seront transformés en une « infrastructure verte » d'espaces ouverts pouvant être utilisés à des fins comme des jardins communautaires, des exploitations agricoles urbaines, des parcs et des installations de génération d'énergie renouvelable. Ces espaces verts seront interreliés par un réseau de « couloirs verts » conviviaux pour les piétons et les cyclistes. Parmi les autres éléments du *Project Green*, mentionnons l'installation de terrasses-jardin, la conservation historique, l'investissement ciblé et le développement stratégique du centre-ville et des cours d'eau de la ville.

La **ville de Québec** a adopté une approche innovante en prévoyant la construction de quartiers écologiques dans la ville. Ces écoquartiers seront construits en vertu de normes écologiques. Les bâtiments seront construits de matériaux durables et emploieront de nouvelles technologies comme l'énergie géothermique et solaire, pour une meilleure efficacité. Dans ces quartiers plurifonctionnels, des biens, services, institutions et autres services seront offerts à proximité. L'usage des terrains sera principalement axé sur les piétons et appuiera l'utilisation de transports en commun.

Green Schools est un partenariat entre la **ville de Milwaukee** et *Milwaukee Public Schools* (MPS) pour transformer les cours d'école en espaces verts : l'asphalte sera enlevé et remplacé par des arbres et du gazon de placage. Dans le cadre de *Green Schools*, dix écoles ont été adaptées au vert avec l'élimination de 77 100 pieds carrés d'asphalte au total. *Green Schools* réduira aussi le ruissellement des eaux pluviales dans des écoles choisies du MPS, transformera les surfaces d'asphalte en surfaces de jeu, et fournira aux enfants de l'ombre précieuse et des températures plus fraîches pour le jeu.



IV Favoriser un développement économique écologique

« Trois-Rivières sur Saint-Laurent », dans la **ville de Trois-Rivières**, est un projet de renouvellement urbain de grande envergure. Situé à la jonction du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saint-Maurice, un site d'environ 340 000 mètres carrés, ce vaste terrain à vocation autrefois industrielle est maintenant en phase de réaménagement pour le transformer en parc écotecnologique assorti d'aménagements résidentiels et commerciaux. Ce vaste projet vise à créer un environnement attrayant et vivant qui attirera les chercheurs et qui créera des emplois verts.